CONDITIONS:

...paiement par an—payables ...mois d'avance.

...ne sera arrêté, à moins qu'il ...soient payés, et à moins que celui qui exige ...son abonnement, n'en ait fait connaître son intention ...avant le 1er du mois courant.

...paraîtra en anglais et en français, à raison ...piastres par carré de chaque langue pour la première ...et 15 cents pour les insertions subséquentes. Le ...de DIX lignes, ou moins.

...ces seront le nombre d'insertions ne sera limité, ...publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ...qui les auront envoyés.

...grand nombre des abonnements à l'année, pour publier les ...à des prix raisonnables.

...Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à ...qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ...ment. Les lettres adressées à l'Editeur doivent ...affranchies; sinon, elles resteront à la ...

...ROUTE MADISONVILLE ET COVINGTON.

...Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, CORSAIR, capitaine ...BAGLEY, partira du Rail-Road ...tous les dimanches, à 9 heures ...et arrivera dans la même soirée. Il partira ...du Rail-Road tous les mercredis, à 8 heures ...matin, pour Madisonville, et de là, en remonte ...rivière, il ira à un mille de Covington, et sera ...et le lendemain (jeudi.)

...ayant été adressé expressément pour faire ...de tac, continuera à l'avenir à faire le ...Covington, Madisonville et la N. Orléans. ...les jours de passage, le propriétaire ...chargera de remorquer les cajeux de bois, ...et autres matériaux.

...personnes qui voudraient passer sur ce bateau le ...ne, sont requises de se trouver au Rail-Road, ...et un quart, du matin, pour entrer dans les ...

...soussigné sollicite respectueusement l'encouragement ...du public.

...WM. BAGLEY.

...LIGNE DES PAQUEBOTS.

...Dans la vue de faciliter les communications ...entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de ...vaisseaux, composée des navires suivans, vient d'être ...établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine Pai...

...Nlle. Orléans.	...De New-York.
...novembre,	...octobre,
...février,	...février,
...juin,	...mai,
...septembre.	...septembre.

Navire CHARLES, capitaine Ra...

...De Nlle. Orléans.	...De New-York.
...décembre,	...novembre,
...mars,	...février,
...juillet,	...juin,
...octobre.	...septembre.

Navire NATCHEZ, capitaine ...

...De Nlle. Orléans.	...De New-York.
...décembre,	...novembre,
...mars,	...février,
...juillet,	...juin,
...octobre.	...septembre.

Navire UNITED STATES, Capt. Szo...

...De Nlle. Orléans.	...De New-York.
...5 février,	...28 décembre,
...5 mai,	...15 février,
...5 juillet,	...15 mai,
...5 octobre.	...15 juillet,
	...15 octobre.

...navires ci-dessus sont neufs, de la première ...et du port de ...500 tonneaux. Ils ...ont été construits à N.-York, spécialement pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec le plus grand élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et agrément des passagers.

...Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

...Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—District Oriental de la Louisiane.—*Les E.-Unis contre une quantité de bijouterie, &c.*—A l'amirauté—No. 4013.—En vertu d'un mandat de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District des E. Unis du District ci-dessus, j'ai saisi les objets saisiables et en ai pris possession, savoir:

11 colleretes de dentelle, brodées; 12 pèlerines do.; 11 *do. do.; à do. do.* 10 *do. do.*; 3 cameaux *do.*; 6 bonnets d'enfant do.; 4 colleretes do. fils et mouchoirs do.; 1 chal do.; 12 colleretes do.; 12 do. do. à double rang; 8 chals do.; 6 pèlerines do.; 10 colleretes mousseline do.; 30 bonnets do. do.; 6 pèlerines do. do.; 21 bandes do. do.; 5 chals de dentelle noire; 5 voiles do.; 18 colleretes do.; 6 chals dentelle blanche; 6 pèlerines do.; 2 robes dentelle garnies et 4 brodées; 4 do. do. do. do.; 1 chal dentelle brodée, 6/4, première qualité; une caisse contenant 3 estampes de fantaisie garnies en verre; une caisse contenant 8 tableaux peints sur verre, encadrés; une caisse contenant 4 petits tableaux peints sur verre, encadrés; une caisse contenant 12 parapluies de soie (28 pouces); 12 do. 20 pouces; une boîte de Kelbant contenant 40 livres de très belle poudre; 20 livres de couleur; 2 caisses contenant 4 jeux de champagne sans Huile; une petite caisse contenant 30 bouquets fleurs artificielles; une caisse contenant 18 bouquets fleurs artificielles; une caisse contenant 16 livres cire à cacher de couleur; 24 douzaines ceintures de cuir pour enfant; 48 sacs 15 jaquettes rondes; 6 *dos. do.* de drap; 4 *do. do. do.*; 117 chemises; 13 pantalons; 42 gilets de dessous sans manches; 30 *do. do.*; 84 douzaines bretelles de coton; une caisse contenant 16 paquets de ...buyer des coraux; 2 colliers de corail avec des boucles d'oreilles; 18 colliers de corail et 1 collier de pierre précieuse; 8 bracelets de verre; 45 colliers de corail; 552 bracelets de corail; 182 *do. do.*; 320 paquets de bobèches de corail; 36 paires boucles d'oreilles de corail; 75 *do. do.*; 8 *do.* corail et or; 12 médaillons; 12 croix bachos de corail pour chapelets; 8 *do. do.* noires; 14 épingles; 62 bouches d'oreilles de corail; un poignard avec bracelets de perle et de corail; 64 *do.* ...graphes de coquilles; 58 colliers de coquilles; 20 paires boucles d'oreilles de coquilles; 3 paquets cordes de guitare; 36 cornets d'agnus espagnols; 14 bouquets de laines; 16 colliers de corail; 13 bracelets *do.*; 17 boucles d'oreilles; 617 petites phioles sur le rouge; 6 douzaines gravures commémoratives; 6 *doz.* bonnets; 6 doz. *do.* de cuir; une caisse contenant 9 moules pains à cacheter; 3 doz. petits miroirs; 4 douzaines crayons de mine de plomb fins; 20 doz. crayons; 2 douzaines brosses à drap; 12 doz. cigarres indiens; 12 douzaines pipes de cuisine fines; 6 doz. *do. do.* petits; 10 doz. *do. do.* de côté; 24 doz. *do.* petit jouet; 17 doz. tabatières de carton; 6 doz. *do.* en bois; 4 caisses contenant chacune 60 doz. paquets (en tout 240 doz. paquets) cartes à jouer; 45 caisses vermicelle et macaroni.

Les dits objets sont maintenus *libellés* dans cette Cour; et, par le présent je cite le propriétaire ou les propriétaires, et toute et chaque autre personne ou personnes ayant ou prétendant avoir aucun droit ou titre ou intérêt dans ou à ces objets, les sommer d'être et de paraître devant une Cour de District pour le district ci-dessus mentionné, qui se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17 septembre 1832, pour produire les raisons, s'il en est, qu'ils peuvent, pour lesquelles les dites marchandises ne seraient pas déclarées de vente, comme acquises aux E. Unis, et leur produit distribué conformément à la loi, dans les *libellans.* L. C. DERBIGNY,

Député marshal.

4 sept—7

AVIS AUX OUVRIERS.

QUELQUES ouvriers en poterie, dont un (au moins) capable de conduire un établissement de ce genre, trouveront à s'employer immédiatement en s'adressant à

BABAU, FERIET & CO.

11 sept No. 7, Rail Road.

...REGISTRE

DE

...DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

...CLASSE DE 1832.

La ...lieu le Samedi 15 septembre

GROS LOT

...0 PIASTRES.

1	...	...	3,000	3,000
1	...	...	1,500	1,500
1	...	...	1,000	1,000
1	...	...	500	500
1	...	...	625	625
1	...	...	500	500
3	...	...	600	1,800
3	...	...	400	1,200
156	...	...	50	7,800
156	...	...	10	1,560
624	...	...	5	3,120
7800	...	...	4	31,200

...PRIX DES BILLETS

...BILLET ENTIER $5

DEMI BILLET 2 50

QUART DE BILLET 1

Chaque porteur ne pourra prendre moins de SEIZE PIASTRES ... proportionnés en proportion.

4 sept J. B. FAGET, *Directeur.*

Samed. prochain!

Aura lieu le tirage de la 25ème. classe de la Loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

GROS LOT,

10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS: Entier $4: demi $2; quart $1

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,

4 sept rue St. Philippe, No. 11

AVIS.—Attendu que Charles Fagot s'est adressé à moi pour la cancellation d'un bon de cinq mille piastres, souscrit par lui, le 30 de juillet 1819, conjointement avec Nicolas Reggio et Antoine Reggio, ses cautions, comme juge de paroisse, dans et pour la paroisse de St. Bernard.

Avis est donné par le présent à toutes personnes que ce peut intéresser d'avoir à déduire, par écrit, sous quatre-vingt dix jours de la date de la dernière publication du présent, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas cancellé, levé et annulé, ainsi que l'hypothèque qui en résulte.

Donné sous mon nom et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 30 d'août 1832, et de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

Pierre M'CALEB, Sec. d'Etat. 1er sept—30

ATTENDU que Jules S. Huard, peseur public pour le coton, dans la ville de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation d'un effet de deux mille piastres souscrit par lui comme principal, conjointement avec Louis Huard, sa caution, le 15 mars 1832.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles le dit effet et les hypothèques spéciales en résultant ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 30ème. jour d'août 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

Thos. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 9 août—30

AVIS.—Attendu que A. Lumpkin s'est adressé à moi, demandant à annuler une obligation de la somme de douze mille piastres, souscrite par lui le 26ème. jour de mars 1831, comme shérif des paroisses de St. Jean Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Gudefroy Boudousquié et François Olivier Forcade, ses sécurités;

Avis est donné par le présent à toutes personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annulée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31ème. jour de juillet 1832, et la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

—Par le Gouverneur,

A. B. ROMAN.

Thos. F. M'CALEB, Secré. d'Etat. 2 août—30

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales, la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Amortisseur des Hypothèques, le 6me. jour de mai 1830, pardevant Louis Féraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur, et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle. Orléans, le 20ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

Thos. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 24 juillet—3

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

4 sept THEO. NICOLET & CO.

TRAITES de $1500 sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par

30 août VICTOR ROUMAGE.

TRAITES sur France, à vendre par

28 août J. MAGER.

TRAITES sur Boston, à vendre par

16 août J. W. ZACHARIE & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par

8 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par

22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par

22 juin P. E. & O. SORBE, 118 Royal-street.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par

12 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par

12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par

5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,

26 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. FERRET,

24 mai rue Toulouse.

MAIS—500 sacs, récemment reçus, à vendre par

8 sept MEDELICE THOMAS, rue Levée No. 77.

CAFE.—300 sacs Café, récemment reçus du bord au Primes, à vendre par

2 sept MEDELICE THOMAS, Levée No. 77

PEAUX DE BŒUF.—500 Peaux de Bœuf, récemment reçues, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée No. 77

CHAUDIERES A SUCRE.—150 Chaudières à sucre, depuis 12 jusqu'à 60 pouces, à vendre par

2 août BABAU, FERIET & Co. Champ-de-Mars, Rail Road, No. 7.

...PHELOUP, Coiffeur, à l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son domicile rue Conti, au coin de la rue Madison. 30 août

VENTES PAR LE MARSHAL.

Dominez Gonzalez vs. Juan Pujol.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 22 septembre, à 5 heures, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, Cruce, saisis dans l'affaire ci-dessus.

23 sept L. DAUNOY, marshal.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 1er. octobre prochain, à midi, au café de Sevalen, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un Terrain situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, désigné par le N. 18, ayant trente pieds de profondeur; saisi à la poursuite d'Abner Robinson et L. A. Lemoyne.

Cette crée étant la seconde et dernière, cette propriété sera vendue au plus haut enchérisseur, et le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec caution pour sûreté d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur donnant des bons et sécurités sur la propriété vendue, jusqu'à final paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

13 sept L. DAUNOY, marshal.

La. Férrand jr. vs. Debar and ...

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. cour de cité, Charles Gayarré, juge président, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la négresse nommée Phebee, saisie dans l'affaire ci-dessus.

11 sept L. DAUNOY, marshal.

Mairs, administrateur et ...ts &c. contre la Compagnie de la Presse à Coton de la Nlle. Orléans.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente vendredi 21 septembre, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, une charrette, saisie dans l'affaire ci-dessus.

11 sept. L. DAUNOY, marshal.

Peter Martin vs. la goëlette Jolly Cate.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Vendredi, 12 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette *Jolly Cate*, ses agrès, apparaux et ameublemens, pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

8 sept L. DAUNOY, marshal.

Gabriel Rolland vs. veuve Broullany.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 18 septembre, à 5 heures, au Principal, une quantité de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 sept L. DAUNOY, marshal.

J. P. Benjamin, D. H. McCoy vs. Ad. Valois.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 18 sept. à 5 heures de l'après-midi, au Principal, plusieurs meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 sept L. DAUNOY, marshal.

Les Marguilliers de l'église St. Louis contre A. P. Lanaux.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre, à 5 heures, au Principal, un sofa élastique en satin jou, une douzaine chaises, une glace, une do. 2 pots fleurs, une pendule, un fauteuil canajon, un bibliothèque, une paire tables à jouer, une paire de chenets, pêle et pincettes, un service de porcelaine, chandeliers, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

4 sept L. DAUNOY, marshal.

E. Merrit contre Hazwood Pierce.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 8 octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, le nègre nommé Hazwell, saisi dans l'affaire ci-dessus.

8 sept. L. DAUNOY, marshal.

B. S. Mercer vs. H. Pierce.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 29 sept. à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une Négresse nommée Peniden, saisie dans l'affaire ci-dessus.

28 août L. DAUNOY, marshal.

J. W. Breedlove vs. la goëlette May Flower.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette MAY-FLOWER, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

A LOUER.

Deux vastes MAGASINS à 3 étages, avec arrière magasins, situés rue du Canal, occupés dans ce moment par Messrs. Stetson & Avery et autres. Le tout sera loué ensemble ou séparément, pour une ou plusieurs années, à partir du 1er. novembre prochain.

De plus—Une grande MAISON, rue Perdido, au coin de la rue St.-Pierre, et plusieurs terrains contigus. La *maison est dans le meilleur état*, les terrains très élevés, et *le tout est susceptible d'offrir de grands avantages à plusieurs genres d'industrie*; on louera de suite pour une ou plusieurs années. S'adresser à

P. O. SORBE,

30 août Rue Royale, No. 118.

A VENDRE.

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un chemin latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés coupent d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à canne, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres en ruine, avant besoin de réparations.

Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Les conditions seront avantageuses; s'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron et en ville au Bureau de l'Abeille.

21 août—4m.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 jui—6m C. E. DUFAU.

HOTEL DE MADISONVILLE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bateaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

12 juillet—17 WILLIAM BOWMAN.

VIN MADERE. (*London particular,*) garanti pur, reçu récemment, à vendre par

22 HARRISON, BROWN & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Lundi, 24 septembre 1832, j'exposerai en vente, à 11 heures du matin, au coin des rues Bienville et Chartres, en succession de la succession de feu Asburton T. Peuniman deux passes et une quantité de caractères, qui seront divisés en lots, conformément à un catalogue, qui sera produit le jour de la vente.

Plus: quelques meubles et un cheval, ainsi que le bail du premier et second étage de la maison, situé à encoignure des rues Bienville et Bourbon, à raison de $300 par mois, depuis le 1er. juillet 1831.

Conditions: pour les passes et les caractères toute somme au dessous de cent, comptant; de cent piastres à un crédit de 2 mois; et au dessus, 4 mois; le tout endossés à satisfaction; les meubles, de cheval et le bail comptant.

Par ordre de la Cour.

18 sept MARTIN BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Vendredi 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, la propriété qui appartient à la succession de feue Catherine Henry, savoir: un lot de terre, situé rue Ste. Anne, entre les rues Bourgogne et des Remparts et ayant 37 pieds et demi de face sur 80 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: ½ comptant, ½ à 9 mois et ½ à 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

21 août MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Jeudi, 20 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves et propriétés foncières ci-après, appartenant à la succession de feue Marie Céleste Lajonchère d'Aunoy, décédée épouse de M. Félix Martin Forstall, et à la communauté de biens qui a existé entre eux, savoir:

ESCLAVES.

PAUL, nègre créole, âgé de 19 ans, domestique et cocher; VINCENT, nègre créole, âgé de 29 ans, charretier; MARIADEC, négrillon, âgé de 18 ans, domestique; OVIDE, négrillon créole de 12 ans, cocher et domestique—MARIE, négresse créole de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique; MALTIDE, négresse créole de 17 ans, domestique; HELENE, négresse créole de 14 ans, domestique et gardienne d'enfant; ZAIRE, négrite créole de 10 ans, domestique; JOSEPHINE, do., âgée de 8 ans, domestique.—SAM, nègre américain de 25 ans, charretier et nègre de champ; JULIE, négresse ancienne de 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière; BECKAY, négresse américaine de 14 ans, domestique.

PROPRIETES FONCIERES.

Un LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Levée et St.-Ferdinand, ayant 67 pieds français de face en fleuve, sur 324 pieds français de profondeur et face à la rue St. Ferdinand, sur 307 pieds français de profondeur; le côté attenant à la propriété de MM. Théodore Nicolet & Co., ensemble les édifices et améliorations qui y existent.

Quatre TERRAINS contigus, situés au même faubourg, désignés par les numéros 1, 12, 12 et 11 sur le plan dressé par Joseph Pilié le 1er. juin 1831, et déposé à l'étude de T. Janin, not. pub.

LE LOT No. 1, ayant 53 pieds 3 pouces de face à la rue St. Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, et les lots Nos. 11, 12 et 13 ayant chacun 46 pieds 8 pouces de face à la rue d'Amour sur 150 pieds 9 pouces de profondeur avec les édifices qui sont dessus.

UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bourbon entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant 30 pieds français de face, sur 120 pieds français de profondeur, et borné d'un côté par Manon Boiseau et de l'autre par M. Lamotte, avec les édifices qui sont dessus. La dite propriété sujette à rente annuelle en faveur du vendeur M. Tartrou de $400 et au droit qu'a le dit Tartrou d'habiter sa vie durante la dite propriété.

Six TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros 1, 3, 4, 6, 7 et 9 de l'islet No. 92, sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, sous la date du 26 juin 1820 et déposé en l'étude de G. Janin, not. pub.—Le lot No. 1 formant encoignure et ayant 60 pieds de face à la rue Annette et 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Force; le lot No. 3, formant aussi encoignure et ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Force; les lots Nos. 4 et 6 ayant chacun 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 7, formant encoignure et ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine et 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu.—Le tout mise française.

Conditions moitié comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, register

N. B. Les actes de vente seront passés par C. Janin, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 août

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession du feu Marguerite Cabaret, f. de c. l., une négresse nommée HENRIETTE, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, bonne domestique et bonne blanchisseuse, avec son enfant, nommée AMABLE, mulâtresse de 3 ans et demie.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par Théodore Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 16 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Paturel, décédée épouse de Louis Coirard:

Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds sur la rue des Grands-Hommes, et 160 pieds sur la rue de l'Union; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

La moitié indivise d'une terre située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ neuf lieues de cette ville, ayant 6 arpens de face, plus ou moins, avec une profondeur de 40 arpents, et le droit à la double concession; laquelle moitié indivise sera vendue sous la réserve d'un emplacement servant de cimetière.

Conditions: Le TERRAIN au faubourg Marigny, payable un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, et la terre dans la paroisse Plaquemines payable $1,000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Férrand, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 18 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Minette Siffrey, f. de c. l., décédée épouse de Barthélemi Campanel, les esclaves suivants, savoir: MERCÉE, négresse, âgée de 45 ans; CHARLOTTE, négresse âgée de 29 ans.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 août.

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. Giordano a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Antoine André, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

8 sept MARTIN BLACHE, register.

Avis du Shériff aux personnes qui doivent des taxes.

TOUTES les personnes dont les reçus ont été remis entre les mains du Shériff par le Trésorier, à l'effet d'obtenir le paiement des taxes arriérées pour l'année dernière et qui ont négligé de se rendre aux appels réitérés qui leur ont été faits, sont prévenues que le Shériff saisira, pour le montant des dites taxes, les propriétés de ceux qui n'auront pas payé d'ici au 20 du courant.

4 sept—9.2ps G. W. MORGAN, Shériff.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECOMTE annonce au public qu'elle tient une table garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dauphine. Elle enverra également à manger dans les maisons particulières. 16 août—8m

CHAUX.—400 barils Chaux de qualité supérieure, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.

9 août

A VENDRE OU A LOUER.

La Maison ... rue ... Ste. Anne, ... à l'enseigne ... des rues de Marigny et ... Elle est presque neuve, elle a douze appartements, galeries, colonnes, &c. Elle peut loger ... deux grandes ou quatre petites familles. Pour les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser à

13 sept ... WALTON, rue de ... No. 14

A LOUER ... Annex, ... le 1er novembre ... Un magasin en ... ayant un second étage ... pour comptoirs, situé du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magazine et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

A LOUER.

La maison spacieuse ... en bon état, située rue St.-Louis, No. 20. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à

11 août JACOB LEVY, rue ... No. 11.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour ... 4 du premier District Judiciaire.—John Morris Bach et son épouse, et Raphaël Toledano contre Barney Coffee, et autres.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour du premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, à l'encoignure des rues Jackson et de la Levée, à la Cour de Paroisse, le 9 d'Octobre prochain, à une heure, tout le lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sur un plan particulier de l'Ilet No. 4 du dit faubourg, dressé par le voyer de la ville le 9 novembre 1829, (et déposé en l'étude de C. R. Stringer, not. pub. de la ville de la Nlle. Orléans,) pour l'année 1830, sous le No. 1; le dit lot de terre 4 63 pieds 11 pouces de face à la rue Rousseau, sur 180 pieds 9 1-2 pouces de profondeur, mesure anglaise; borné dans le haut par le lot formant l'encoignure des rues Josephine et Rousseau; dans le bas par le lot No. 2, et dans la profondeur par le lot No. 12, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent—saisi dans la poursuite de John M. Pach et son épouse, contre Barney Coffee, Patriel Dailey, Edward Boyle et Daniel Boyle.

8 sept—4.1ps J. CHARBONNET, shérif.

TABATIERE PERDUE.—Il a été perdu ... main, sur la levée, près des bateaux à vapeur, une Tabatière d'écaille, fondée avec un verre sous laquelle sont des cheveux, et cercles en or. On en donnera une récompense à celui qui la rapportera au soussigné, rue Dauphine, No. 22.

6 sept—2 DESFOURCQ CUSSAIRE.

BEURRE.—110 barriques de beurre frais de l'Ohio, à vendre par

8 sept STETSON & AVERY.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, à vendre par FOSTER & HUTTON,

4 sept rue du Canal, No. 77.

A VENDRE.—Une machine à vapeur du pouvoir de dix chevaux, faite à neuf, et importée de New-York le printemps dernier, à bon marché, à vendre par SAML. P. MORGAN & CO.

Encoignure des rues Gravier et du Camp,